



Corbeil-Essonnes le 11 mai 2023

Objet : travaux aménagement Cirque de l'Essonne
P J : courrier de Monsieur le Préfet de la région IdF du 22/12/2021
LRAR n°1A20424951511

Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Essonne,

Pour mémoire, dès 2006, notre association se mobilisait pour cet espace naturel en déshérence et interpellait les collectivités locales et territoriales. NaturEssonne a réalisé en 2015-2016 un inventaire faune-flore, subventionné entre autres par le conseil départemental de l'Essonne. A la suite, ont été déclarées, début 2020, une ZNIEFF de Type 2 sur le coteau et les terres agricoles et une ZNIEFF de type 1 sur la zone humide.

Nous vous interpellons une nouvelle fois (après un courrier RAR le 10/02/2023, et la lettre ouverte aux décideurs le 10/04/2023) à propos des travaux d'aménagement du Cirque naturel de l'Essonne. En tant que partenaire, vous avez signé la convention cadre -nature en ville- en juin 2018 et voté une subvention de 1 321 317 €.

Le concept -nature en ville- a pour objectif de renaturer les villes avec des solutions pour la préservation, l'utilisation durable et la reconquête des écosystèmes et de la biodiversité, dans le but d'atténuer le changement climatique et d'adapter le territoire francilien à ses effets. Un des leviers est la désimperméabilisation des cours d'écoles, des trottoirs, etc..

Le Cirque de l'Essonne est un Espace Naturel Sensible. Nous sommes face à un aménagement qui conduit à imperméabiliser plus de 12 km de voies de circulation !

Nous assistons à la dénaturation d'un espace naturel.

Votre éditorial, très clair, dans la Lettre de la transition écologique et de la croissance verte de mai 2023, le Plan Eco-ambition 91, la stratégie 2023-2030 de transition écologique du Département nous amènent à vous demander d'intervenir auprès des co-signataires de la convention afin qu'aucune voie restant à réaliser à ce jour, ne soit imperméabilisée.

Les deniers publics ne doivent pas être affectés à de tels travaux.

Le nouvel aménagement de cet espace doit impérativement respecter la biodiversité qui ne peut pas seulement être un slogan de communication.

Cette biodiversité n'a jamais été prise en compte dans le projet.

Nous souhaitons qu'un prochain COPIL en présentiel puisse traiter de ce sujet (le dernier COPIL s'étant réuni le 28 janvier 2021).

Nous sommes à votre disposition pour toute information et nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération.

Président C-E-E

Claude Combrisson

Corbeil-Essonnes-Environnement

Association déclarée n°W912001630, fondée en 1983, adhérente d'Essonne Nature Environnement
3 boulevard Jean Jaurès 91100 Corbeil-Essonnes

confluence91@orange.fr www.confluence-91.org <https://www.facebook.com/CorbeilEssonnesEnvironnement>